

ENSEIGNANT à l'Hôpital de jour

PROFIL DE POSTE

En référence à la loi du 11 février 2005 ; à la circulaire n° 91-303 du 18 novembre 1991

Préalables :

Priorité aux titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D

Connaissance des besoins particuliers des enfants de l'hôpital de jour

Capacité d'adaptation développée

Sens de l'innovation, de la responsabilité et de l'expérimentation

Bonne connaissance du cadre institutionnel : organigramme de la MDPH et parcours du dossier d'un enfant

Des tâches d'enseignement :

- Assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé.
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités.
- Elaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant au centre de l'action pédagogique et éducative.
- Préparation et organisation du suivi scolaire dans le cadre d'intégration dans les écoles ordinaires.

Coordination et concertation :

- Concertation avec les autres personnels de l'établissement pour l'élaboration des projets individualisés.
- Participation aux réunions des équipes de suivi lorsque les enfants sont intégrés dans les écoles ordinaires.
- Mise en place, dans une structure pédagogique originale, au bénéfice des enfants, un partenariat actif avec les différents responsables.